



La mauvaise herbe de mon voisin vient sur mon terrain

Par **valeria**, le **23/08/2008 à 14:45**

un grillage sépare ma propriété de celle de mon voisin. Ce grillage appartient a mon voisin. De la mauvaise herbes poussent de son coté et traverse ce grillage pour se retrouver sur mon terrain. Doit il tailler le long de ce grillage afin d'éviter ce désagrément

Par **domi**, le **23/08/2008 à 15:44**

La réponse est :OUI ! Domi

Par **valeria**, le **23/08/2008 à 15:49**

comment lui faire comprendre il ne veut rien savoir

Par **domi**, le **23/08/2008 à 15:50**

Envoyez lui une mise en demeure en RAR! Domi

Par **valeria**, le **23/08/2008 à 16:20**

existe t-il un article de loi que je pourai mentionner sur le rnRAR et merci beaucoup pour vos réponses DOMI

Par **domi**, le **23/08/2008 à 17:33**

Article 673 du Code Civil «Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper.rnrnLes fruits tombés naturellement de ces branches lui appartiennent.rnrnSi ce sont les racines, ronces ou brindilles qui avancent sur son héritage, il a le droit de les y couper lui-même à la limite de la ligne séparative.rnrn Domi